

Conditions Particulières applicables à la Carte de Débit Visa Premium EAB

1 Introduction

- 1.1 Nous avons conclu un accord avec Royal Jordanian Airlines PLC afin de fournir une carte de débit Visa co-marquée (« **co-branded** ») à nos Clients Banque Privée. Grâce à cet accord, les clients existants du RJA Royal Club (programme de fidélité de RJA) peuvent souscrire et accéder à la Carte de Débit Visa Premium EAB et gagner des Miles RJA en effectuant certaines Transactions Eligibles.
- 1.2 Lorsque le contrat est conclu à distance, vous disposez d'un droit de rétractation de 14 jours, débutant au jour de conclusion du contrat, pendant lequel vous pouvez résilier le contrat sans frais.
- 1.3 Les présentes Conditions Supplémentaires s'appliquent à la possession et à l'utilisation de la Carte de Débit Visa Premium EAB que nous avons émise (ainsi que du code PIN et du numéro de carte de débit associés) pour retirer des espèces aux distributeurs automatiques et payer des biens et services directement à partir du compte de Banque Privée que vous détenez chez nous et auquel la Carte de Débit Visa Premium EAB est liée en tant que compte principal (le « **Compte Principal** »). Les présentes Conditions Supplémentaires s'ajoutent à la Convention qui régit la relation entre vous et nous et en font partie intégrante. En cas de conflit entre les présentes Conditions Supplémentaires et la Convention, les présentes Conditions Supplémentaires prévaudront. Veuillez lire attentivement les présentes Conditions Supplémentaires et en conserver une copie.
- 1.4 Pour éviter toute ambiguïté, les présentes Conditions Supplémentaires constituent un accord entre vous, en tant que Titulaire du Compte (et Client de Banque Privée), et nous, en tant qu'émetteur de la Carte de Débit Visa Premium EAB. Nous sommes responsables de l'émission de la Carte de Débit Visa Premium EAB et de toutes les activités associées, y compris l'exécution des Transactions par Carte. RJA est le fournisseur du RJA Royal Club et est responsable du contrôle de l'accumulation, de l'émission, de l'utilisation et de l'échange des Miles RJA, y compris ceux obtenus grâce aux Transactions effectuées avec la Carte de Débit Visa Premium EAB. Les présentes Conditions Supplémentaires ne constituent pas un accord entre vous et RJA. Tout accord que vous avez conclu avec RJA concernant le RJA Royal Club est régi par les Conditions Générales du RJA Royal Club.
- 1.5 Toutes les définitions utilisées dans la Convention ont la même signification dans les présentes Conditions Supplémentaires et, en outre :

« **Titulaire du Compte** » « **vous** », « **votre** »

désigne la ou les personnes au nom desquelles le Compte Principal est tenu et, s'il y a plusieurs personnes, désigne chacune d'entre elles ;

« **ACPR** »

désigne l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest, 75009 Paris ;

« **DAB/GAB** »

désigne tout guichet automatique bancaire ou distributeur automatique de billets autorisé à accepter une Carte de Débit Visa Premium EAB ;

« **Avantages** »

désigne tous les avantages, privilèges ou promotions que nous pouvons offrir ou mettre à la disposition des Titulaires de Carte de temps à autre ;

« **Titulaire de Carte** »

désigne la personne à qui nous délivrons une Carte de Débit Visa Premium EAB ;

« **Transaction sans Présence du Titulaire de la Carte** »

désigne une transaction par carte demandée par courrier, par téléphone, par Internet ou par tout autre moyen lorsque le Titulaire de Carte n'est pas physiquement présent au point de vente ;

« **Transaction par Carte** »

désigne chaque transaction par laquelle des espèces, des biens ou des services sont obtenus à l'aide d'une Carte de Débit Visa Premium EAB et/ou, le cas échéant, d'un numéro de Carte de Débit Premium EAB Visa ;

« **Année de la Carte** »

désigne chaque période de 12 mois consécutif à compter de la date à laquelle nous émettons votre Carte de Débit Visa Premium EAB ;

« **Accord de Co-Marquage** »

désigne les dispositions consignées dans l'Accord de Co-Marquage conclu entre nous et RJA pour la fourniture de la Carte de Débit Visa Premium EAB à nos Clients Banque Privée ;

« Convention »	désigne la version actuelle de notre « Convention de compte courant » ;
« Client Particulier »	désigne un « consommateur » tel que défini dans l'article préliminaire du Code de la Consommation ;
« Carte de Débit Visa Premium EAB »	désigne la Carte de Débit Visa Premium EAB émise par nous conformément à l'Accord de Co-Marquage, qui peut être utilisée pour retirer des espèces à un DAB/GAB ou pour payer des biens et des services (ou une combinaison des deux) et qui est liée à votre Compte Principal. Pour éviter toute ambiguïté, la Carte de Débit Visa Premium EAB n'est pas une carte de crédit, une carte prépayée ou une carte à débit différé ;
« Frais Annuels de la Carte de Débit Visa Premium EAB »	désigne les frais d'adhésion annuels relatifs à la Carte de Débit Visa Premium EAB, qui s'élèvent à 180 € par Année de la Carte ;
« Numéro de la Carte de Débit Visa Premium EAB »	désigne le numéro à 16 chiffres figurant au recto de la Carte de Débit Visa Premium EAB, qui permet d'utiliser la Carte de Débit Visa Premium EAB pour effectuer ou autoriser des paiements, y compris par téléphone ou sur Internet, auprès des Fournisseurs qui acceptent les transactions avec la Carte de Débit Visa Premium EAB ;
« Transactions Eligibles »	désigne les Transactions par Carte effectuées avec la Carte de Débit Visa Premium EAB dans des points de vente ou sur des plateformes de commerce électronique. De plus amples informations sur les Transactions Eligibles, compris les types de Transactions par Carte exclues, figurent au paragraphe 6.2 ci-dessous ;
« RJA »	désigne Royal Jordanian Airlines plc ;
« Miles RJA »	désigne les miles de fidélité Royal Jordanian Airlines, qui sont obtenus par un Titulaire de Compte grâce à l'utilisation de la Carte de Débit Visa Premium EAB pour des Transactions Eligibles ;
« RJA Royal Club »	désigne le programme de fidélité RJA proposé par RJA ;
« Compte RJA Royal Club »	désigne votre compte ouvert auprès de RJA dans le cadre de votre adhésion au RJA Royal Club et utilisé pour accumuler des Miles RJA conformément aux Conditions Générales du RJA Royal Club ;
« Plateforme du Compte RJA Royal Club »	désigne la plateforme RJA Royal Club exploitée par RJA sur laquelle vous pouvez consulter les Miles RJA que vous avez accumulés grâce à la Carte de Débit Visa Premium EAB. La Plateforme du Compte RJA Royal Club est accessible via un lien disponible sur notre site web ;
« Conditions Générales du RJA Royal Club »	désigne les conditions générales qui s'appliquent à votre adhésion au RJA Royal Club et qui sont disponibles sur notre site web ;
« Conditions Tarifaires »	désigne les Conditions Tarifaires qui vous ont été fournies séparément et qui détaillent, entre autres, les frais liés à la Carte de Débit Visa Premium EAB ;
« Fournisseur »	désigne toute personne (y compris un détaillant ou une banque) qui accepte la Carte de Débit Visa Premium EAB et/ou, le cas échéant, le Numéro de la Carte de Débit Visa Premium EAB comme moyen de paiement pour des biens, des services ou retirer des espèces ;
« Prestataire Tiers »	désigne un prestataire tiers de services de paiement par Internet que vous utilisez pour accéder à votre Compte Principal en ligne, y compris les prestataires de services d'initiation de paiement ; et

« Nous », « notre »

désigne Europe Arab Bank SA, 41 Avenue de Friedland, 75008 Paris, agréée en tant qu'établissement de crédit par l'ACPR sous l'identifiant REGAFI 80559 (www.regafi.fr).

2 Modifications

- 2.1 Nous pouvons modifier la Carte de Débit Premium EAB ou introduire un nouveau code PIN pour votre Carte de Débit Visa Premium EAB. Si tel est le cas, cela ne modifiera en rien notre accord avec vous, sauf si nous vous en informons.
- 2.2 Nous pouvons modifier les présentes Conditions Supplémentaires à tout moment conformément à la Convention.

3 Émission de la Carte de Débit Visa Premium EAB et conditions d'éligibilité

- 3.1 Toute utilisation de la Carte de Débit Visa Premium EAB entraînera le débit des fonds du Compte Principal ou d'autres comptes que vous détenez chez nous et qui sont liés à la Carte de Débit Visa Premium EAB (si vous en faites la demande).
- 3.2 Pour demander une Carte de Débit Visa Premium EAB, vous devez être âgé de 18 ans ou plus et être déjà membre du RJA Royal Club. Vous devrez également nous fournir un formulaire de demande dûment rempli, sur lequel figurera votre numéro de membre du RJA Royal Club. Pour plus d'informations sur le RJA Royal Club et sur les modalités d'adhésion, veuillez consulter le site web de RJA à l'adresse <https://www.rj.com/en/>.
- 3.3 Nous pouvons vous demander des justificatifs d'identité et/ou de domicile supplémentaires et effectuer des vérifications électroniques conformément à la Convention.
- 3.4 Une fois votre demande de Carte de Débit Visa Premium EAB acceptée, vous recevrez la Carte de Débit Visa Premium EAB par courrier ou en retirant celle-ci en personne. Le Titulaire de la Carte doit signer la Carte de Débit Visa Premium EAB dès réception à l'aide d'un stylo à bille.
- 3.5 La Carte de Débit Visa Premium EAB reste notre propriété à tout moment et vous devez nous la restituer, détruite, si nous vous le demandons.
- 3.6 La Carte de Débit Visa Premium EAB ne doit pas être utilisée :
 - (a) avant la date de début indiquée sur la Carte de Débit Visa Premium EAB ;
 - (b) après la date d'expiration indiquée sur la Carte de Débit Visa Premium EAB ;
 - (c) après toute notification de notre part concernant son annulation, son retrait ou sa suspension ; ou
 - (d) pour effectuer des transactions à des fins illégales.
- 3.7 Nous renouvelerons ou remplacerons une Carte de Débit Visa Premium EAB si nécessaire (par exemple en cas de perte, de vol ou de détérioration), sauf si le Compte Principal auquel elle est liée est clôturé ou si la Carte de Débit Visa Premium EAB est annulée ou suspendue. Une Carte de Débit Visa Premium EAB qui a expiré, est remplacée ou devenue inutile doit être détruite par le Titulaire de la Carte.
- 3.8 Un code PIN sera attribué au Titulaire de la Carte, qui ne pourra l'utiliser que pour effectuer des Transactions par Carte ou des retraits aux DAB/GAB. Le Titulaire de la Carte pourra modifier son code PIN à un DAB/GAB (sous réserve de disponibilité) et nous lui indiquerons comment et quand il pourra le faire lors de l'attribution du code PIN. Le code PIN sera attribué séparément de la Carte de Débit Visa Premium EAB pour des raisons de sécurité.

4 Retrait d'espèces et exécution de paiements à l'aide de la Carte de Débit Visa Premium EAB

- 4.1 La Carte de Débit Visa Premium EAB permet au Titulaire de la Carte d'effectuer une ou plusieurs des opérations suivantes, sous réserve de la disponibilité des fonds conformément à la Convention :
 - (a) retirer des espèces à un DAB/GAB ;
 - (b) effectuer des paiements à des Fournisseurs pour des biens ou des services en personne (y compris les paiements sans contact) ; et/ou
 - (c) effectuer des paiements à des Fournisseurs pour des biens ou des services dans le cadre d'une Transaction sans Présence du Titulaire de la Carte à l'aide du Numéro de la Carte de Débit.
- 4.2 Pour les retraits à un DAB/GAB, vous devrez insérer la Carte de Débit Visa Premium EAB et saisir votre code PIN. Il existe une limite quotidienne de retrait d'espèces telle que définie dans les Conditions Tarifaires et toute autre limite imposée par le Fournisseur du DAB/GAB s'appliquera si celle-ci est différente. Nous pouvons accepter une demande de modification de cette limite de votre part ou modifier cette limite à tout moment en vous en informant au préalable conformément à la Convention.
- 4.3 Pour les paiements aux Fournisseurs en personne, afin d'autoriser la transaction, le Titulaire de la Carte devra (sous réserve de la disponibilité des options) :
 - (a) insérer la Carte de Débit Visa Premium EAB dans le terminal du Fournisseur et saisir son code PIN ; ou
 - (b) présenter la Carte de Débit Visa Premium EAB et signer un reçu pour autoriser une Transaction par Carte (la signature sur le reçu doit être celle du Titulaire de la Carte, apposée en présence du Fournisseur et correspondre à la signature au dos de la carte de débit Premium EAB Visa) ; ou
 - (c) toucher le lecteur sans contact avec la Carte de Débit Visa Premium EAB.
- 4.4 Pour les Transactions sans présence du Titulaire de la Carte, le Titulaire de la Carte devra fournir le Numéro de la Carte de Débit Visa Premium EAB et pourra également être invité à fournir la date d'expiration et le code de sécurité à 3 chiffres figurant au dos de la Carte de Débit Visa Premium EAB afin d'autoriser la transaction.
- 4.5 Lorsqu'une Transaction par Carte est initiée par ou via le destinataire prévu des fonds et que le montant de la transaction n'est pas connu au moment où elle est autorisée par le Titulaire de la Carte, nous ne bloquerons ni ne

réserverons les fonds sur le Compte Principal ou sur d'autres comptes que vous détenez chez nous et qui sont liés à la Carte de Débit Visa Premium EAB, sauf si vous avez autorisé le blocage du montant exact des fonds. Nous débiterons les fonds bloqués ou réservés dès que nous aurons connaissance du montant de la Transaction par Carte et, dans tous les cas, dès que nous aurons reçu l'instruction de paiement.

- 4.6 La Carte de Débit Visa Premium EAB est désormais équipée du sans contact et fonctionne avec les lecteurs sans contact dans toute l'Europe. Vous n'avez pas besoin de saisir votre code PIN ni de signer un reçu pour les achats d'un montant inférieur aux limites applicables. Lorsque vous voyez le symbole sans contact, il vous suffit de toucher le lecteur avec votre carte. Vous êtes protégé contre les fraudes de la même manière qu'avec les paiements par puce et code PIN, à condition de ne divulguer les détails de votre carte de débit à personne.
- 4.7 Si vous autorisez une Transaction via un Prestataire Tiers, nous traiterons cette transaction comme un paiement électronique et non comme une Transaction par Carte.
- 4.8 Nous pouvons refuser d'exécuter une instruction de paiement conformément aux paragraphes 5.1.4.1.2 et 11.1 de la Convention ou afin de nous conformer à nos obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme.
- 4.9 Sous réserve du paragraphe 7 des présentes Conditions Supplémentaires ci-dessous, si un Titulaire de Carte a autorisé une Transaction par Carte de l'une des manières décrites aux paragraphes 4.1 à 4.7 ci-dessus :
- (a) vous serez responsable de la Transaction par Carte et de tous les frais, charges et dépenses associés, même si, à la date de l'autorisation :
 - (i) les instructions relatives au Compte Joint ont pris fin ou ont été modifiées ;
 - (ii) le débit est retardé ;
 - (iii) la Carte de Débit Visa Premium EAB est bloquée, suspendue, annulée ou a expiré (sauf si la Carte de Débit Visa Premium EAB a été bloquée conformément à l'article 7.4. des présentes Conditions Supplémentaires) ;
 - (iv) vous nous avez demandé d'annuler une Carte de Débit Visa Premium EAB, mais que cette Carte de Débit Visa Premium EAB ne nous a pas été restituée (sauf si la Carte de Débit Visa Premium EAB a été déclarée volée ou perdue conformément à l'article 7.4. des présentes Conditions Supplémentaires) ; ou
 - (v) le Compte Principal ou tout autre compte lié à la Carte de Débit Visa Premium EAB est clôturé et le contrat entre nous prend fin ; et
 - (b) la Transaction par Carte ne peut être arrêtée ou annulée (sous réserve des dispositions légales applicables nous ne pouvons rembourser un paiement déjà autorisé que si le Fournisseur nous rembourse).

5 Carte de Débit Visa Premium EAB en devises étrangères et utilisation de la Carte de Débit Visa Premium EAB à l'étranger

- 5.1 La Carte de Débit Visa Premium EAB sera liée à votre Compte Principal chez nous en Euros(€). La Carte de Débit Visa Premium EAB sera liée à d'autres comptes que vous détenez chez nous en Livres Sterling (£) ou en Dollars Américains (\$).
- 5.2 Les Transactions par Carte seront débitées du Compte Principal ou des comptes supplémentaires liés détenus dans la même devise que celle de la Transaction par Carte (à condition que ce compte dispose d'un solde suffisant pour couvrir l'intégralité du paiement de la Transaction par Carte), afin que vous n'ayez pas à payer de frais de change. Toute Transaction par Carte initiée dans une devise dont le montant dépasse le solde disponible du compte lié dans la même devise sera refusée.
- 5.3 Vous pouvez également utiliser la Carte de Débit Visa Premium EAB dans n'importe quel endroit pour retirer des espèces ou acheter des biens ou des services dans des devises autres que la devise de votre Compte Principal ou la devise de tout Compte Supplémentaire que vous détenez chez nous et qui est lié à la Carte de Débit Visa Premium EAB. Les Transactions par Carte libellées dans une devise autre que celle du Compte Principal ou de tout autre compte lié à la Carte de Débit Visa Premium EAB seront converties dans la devise de votre Compte Principal en utilisant le taux de change du système Visa applicable au moment du règlement de la Transaction par Carte.
- 5.4 Vous pouvez également demander des informations sur nos taux de change, frais et commissions applicables en nous appelant ou en vous adressant à l'un de nos collaborateurs dans l'une de nos agences. Ces informations vous seront fournies gratuitement. Les taux de change peuvent fluctuer et le taux de change effectivement appliqué sera celui en vigueur au moment où nous traitons le règlement de la Transaction par Carte. Il peut être différent du taux de change en vigueur au moment où la Transaction par Carte a été effectuée. Le taux de change et les frais appliqués seront indiqués sur votre prochain relevé.
- 5.5 Des frais (exprimés en pourcentage ou en montant forfaitaire) s'appliquent également chaque fois que vous utilisez votre Carte de Débit Visa Premium EAB pour des Transactions par Carte libellées dans une devise autre que celle du Compte Principal ou des autres comptes auxquels la Carte de Débit Visa Premium EAB est liée. Ces frais sont indiqués dans les Conditions Tarifaires.

6 Cumul et utilisation des Miles RJA

- 6.1 Vous pouvez cumuler des Miles RJA en utilisant votre Carte de Débit Visa Premium EAB pour des Transactions Eligibles. Le cumul et l'utilisation des Miles RJA obtenus grâce à votre Carte de Débit Visa Premium EAB sont soumis aux Conditions Générales du RJA Royal Club. Vous devez lire les Conditions Générales du RJA Royal Club ainsi que les présentes Conditions Supplémentaires afin de vous assurer que vous connaissez toutes les règles applicables à l'accumulation et à l'utilisation des Miles RJA obtenus via la Carte de Débit Visa Premium EAB.
- 6.2 Les Miles RJA ne peuvent être obtenus que par des dépenses effectuées avec la Carte de Débit Visa Premium EAB

dans le cadre de Transactions Eligibles. Une Transaction Eligible est une transaction effectuée à l'aide de votre Carte de Débit Visa Premium EAB dans un point de vente ou sur une plateforme de commerce électronique (y compris les plateformes de commerce électronique internationales qui ne sont pas exploitées en France). Les types de transactions suivants ne sont pas considérés comme des Transactions Eligibles (« **Transactions Exclues** ») :

- les retraits d'espèces à un DAB/GAB ;
- les virements entre particuliers et le paiement de factures ;
- les transactions assimilées à des espèces (l'achat d'articles pouvant être facilement convertis en espèces ou considérés comme des équivalents de trésorerie, y compris, sans s'y limiter, l'achat de chèques de voyage, l'achat de devises étrangères, l'acquisition de mandats, le financement d'activités de jeu ou le transfert d'argent via des services de virement bancaire) ;
- les transactions liées aux jeux d'argent et aux paris ;
- le paiement de frais bancaires ; et
- les remboursements ou les annulations.

Si vous utilisez votre Carte de Débit Visa Premium EAB pour financer une Transaction Exclue, vous ne gagnerez aucun Mile RJA. Nous nous réservons le droit, à notre seule discrétion, de déterminer si une transaction est une Transaction Exclue aux fins du calcul des Miles RJA. Si des Miles RJA sont obtenus sur une Transaction Eligible qui est ensuite remboursée ou annulée, ces Miles RJA seront perdus.

- 6.3 Tous les Miles RJA que vous obtenez en utilisant votre Carte de Débit Visa Premium EAB seront visibles via la Plateforme du Compte RJA Royal Club. Tous les Miles RJA que vous obtenez grâce à des Transactions Eligibles effectuées avec votre Carte de Débit Visa Premium EAB seront calculés et crédités sur votre Compte RJA Royal Club toutes les deux semaines, ce qui signifie que les Miles RJA que vous obtenez pour une Transaction Eligible particulière peuvent ne pas être visibles sur la Plateforme du Compte RJA Royal Club avant deux semaines après la date de la Transaction éligible en question.
- 6.4 Vous obtiendrez généralement des Miles RJA à raison d'un Mile RJA pour chaque Euro, Livre Sterling ou Dollar dépensé dans le cadre de Transactions Eligibles à l'aide de votre Carte de Débit Visa Premium EAB (le « **Taux de base des Miles RJA** »). De temps à autre, nous pouvons proposer un taux alternatif ou promotionnel qui augmente le nombre de Miles RJA obtenus pour chaque €1, £1 ou \$1 dépensé dans le cadre de Transactions Eligibles (un « **Taux promotionnel de Miles RJA** »). Si un Taux Promotionnel de Miles RJA s'applique ou si nous offrons un autre Avantage, nous vous en informerons à l'avance. Tout Taux Promotionnel de Miles RJA sera soumis à ses propres conditions générales, qui seront disponibles sur la Plateforme du Compte RJA Royal Club.
- 6.5 Les Miles RJA sont calculés sur le montant de l'achat, puis arrondis au Mile RJA entier le plus proche. Si vous effectuez un achat de 15,99 € dans le cadre d'une transaction éligible, vous gagnerez 15 Miles RJA ($15,99 \text{ €} \times 1 \text{ mile RJA} = 15,99$ Miles RJA arrondis au Mile RJA inférieur).
- 6.6 Vous pouvez gagner jusqu'à un maximum de quatre-vingt-cinq mille (85 000) Miles RJA par Année de la Carte en effectuant des Transactions Eligibles avec votre Carte de Débit Visa Premium EAB. Si vous avez atteint la limite maximale de Miles RJA au cours d'une Année de la Carte, toute dépense supplémentaire effectuée dans le cadre de Transactions Eligibles via la Carte de Débit Visa Premium EAB ne donnera pas droit à des Miles RJA supplémentaires.
- 6.7 Si vous ne parvenez pas à consulter les Miles RJA obtenus via votre Carte de Débit Visa Premium EAB sur la Plateforme du Compte RJA Royal Club, ou si vous estimez que les Miles RJA auxquels vous avez droit en vertu des présentes Conditions Supplémentaires ne vous ont pas été crédités, vous devez contacter votre chargé de clientèle chez EAB Banque Privée de la manière habituelle, en veillant à inclure dans votre communication les détails de la Transaction éligible pour laquelle vous estimez ne pas avoir reçu de Miles RJA et votre numéro RJA Royal Club. Si nous recevons une telle communication de votre part, nous mènerons une enquête et, le cas échéant, nous contacterons RJA afin de résoudre le problème.
- 6.8 Pour éviter toute ambiguïté, toute question ou communication concernant l'échange des Miles RJA accumulés grâce à la Carte de Débit Visa Premium EAB doit être adressée directement à RJA.

7 Conservation de la Carte de Débit Visa Premium EAB, du code PIN et du Numéro de la Carte de Débit Visa Premium EAB

- 7.1 Le Titulaire de la Carte ne doit pas divulguer le Numéro de la Carte de Débit Visa Premium EAB ni remettre sa Carte de Débit Visa Premium EAB à un tiers, sauf :
- (a) aux fins et dans le cadre normal de l'exécution d'une Transaction par Carte ;
 - (b) lors de la déclaration de la perte ou du vol de la Carte de Débit Visa Premium EAB ; ou
 - (c) aux fins d'un accord avec une agence de notification de perte de carte agréée par nous.
- 7.2 Le Titulaire de la Carte doit prendre toutes les précautions raisonnables pour éviter la perte ou le vol de la Carte de Débit Visa Premium EAB et empêcher que le code PIN, le mot de passe ou toute autre information de sécurité ne soient portés à la connaissance d'une autre personne. Cela signifie que :
- (a) le Titulaire de la Carte ne doit divulguer le code PIN, le mot de passe ou toute autre information de sécurité, ni utiliser ou enregistrer le PIN, le mot de passe ou toute autre information de sécurité d'une manière qui permette à une autre personne de les découvrir ;
 - (b) le Titulaire de la Carte ne doit jamais écrire le code PIN, le mot de passe ou toute autre information de sécurité sur la Carte de Débit Visa Premium EAB ou sur tout objet habituellement conservé avec celle-ci ;
 - (c) le Titulaire de la Carte ne doit jamais noter le code PIN, le mot de passe ou toute autre information de sécurité sans

- faire un effort raisonnable pour les dissimuler ; et
- (d) dès réception du code PIN, le Titulaire de la Carte doit promptement détruire la notification contenant le code PIN.
- 7.3 Ni nous, ni RJA, ne vous demanderons jamais votre code PIN ou toute autre information de sécurité. Si vous recevez une telle demande de la part d'une personne se présentant comme nous ou RJA, ne lui communiquez pas votre code PIN ou vos informations de sécurité et contactez immédiatement votre chargé de clientèle.
- 7.4 Le Titulaire de la Carte doit nous informer immédiatement en nous appelant au +44 207 712 8833 (numéro au Royaume-Uni) à tout moment si :
- (a) la Carte de Débit Visa Premium EAB est perdue ou volée ;
 - (b) les détails de la Carte de Débit Visa Premium EAB (y compris le Numéro de la Carte de Débit Visa Premium EAB ou le code PIN) sont susceptibles d'être utilisés à des fins frauduleuses pour toute autre raison ; ou
 - (c) le code PIN, le Numéro de la Carte de Débit Visa Premium EAB ou d'autres informations de sécurité sont portés à la connaissance d'une personne autre que le Titulaire de la Carte à qui elle a été délivrée ;
- afin que nous puissions bloquer et suspendre toute utilisation ultérieure de la Carte de Débit Visa Premium EAB, du Numéro de la Carte de Débit Visa Premium EAB et du code PIN. La notification de perte ou de vol peut être effectuée par le Titulaire du Compte, le Titulaire de la Carte ou par un tiers (tel qu'un agent de notification de carte) agréé par nous à cette fin. La notification par le Titulaire du Compte ou le Titulaire de la Carte à un tiers ne constitue pas une notification à notre égard.
- 7.5 En cas de perte, de vol ou d'utilisation abusive d'une Carte de Débit Visa Premium EAB, nous pouvons divulguer (ou exiger du Titulaire de la Carte qu'il divulgue) toute information pertinente aux autorités compétentes. Le Titulaire de la Carte doit nous fournir et/ou fournir aux autorités toutes les informations dont il dispose concernant la perte, le vol ou l'utilisation abusive de la Carte de Débit Visa Premium EAB ou la divulgation du code PIN ou d'autres informations de sécurité. Vous et chaque Titulaire de Carte devez également prendre toutes les mesures raisonnables pour nous aider et aider les autorités à récupérer la Carte de Débit Visa Premium EAB.
- 7.6 Si une Carte de Débit Visa Premium EAB qui a été déclarée perdue ou volée est retrouvée, le Titulaire de la Carte ne doit pas utiliser la Carte de Débit Visa Premium EAB et la Carte de Débit Visa Premium EAB doit nous être renvoyée à l'adresse suivante : Europe Arab Bank SA, 41 avenue de Friedland, 75008, Paris. Avant de renvoyer la Carte de Débit Visa Premium EAB, le Titulaire de la Carte doit la découper verticalement au niveau de la bande magnétique et de la puce électronique. Il est de votre responsabilité de vous assurer que la Carte de Débit Visa Premium EAB nous est bien renvoyée.

8 Responsabilité

- 8.1 Si la Carte de Débit Visa Premium EAB, le numéro de carte ou le code PIN n'ont pas été perdus, volés, compromis ou détournés, mais qu'un Titulaire de Carte pense qu'un paiement a été effectué sans son autorisation ou qu'il a été effectué par erreur, le Titulaire de la Carte doit nous contacter immédiatement au +44 207 712 8833 (numéro au Royaume-Uni).
- 8.2 Si un paiement non autorisé résulte de la perte, du vol ou du détournement de la Carte de Débit Visa Premium EAB, nous vous rembourserons le montant engagé, immédiatement ou au plus tard à la fin du jour ouvrable suivant, et rétablirons le Compte Principal dans l'état où il se serait trouvé sans ce paiement. Toutefois, vous serez responsable :
- (a) de tous les paiements effectués à partir du Compte Principal dans la mesure où ils ont été effectués par une personne qui a pris possession de la Carte de Débit Visa Premium EAB avec votre consentement ; et
 - (b) jusqu'à 50 € de toute somme prélevée sur votre Compte Principal avant que le Titulaire de la Carte ne nous informe du paiement non autorisé dans les conditions mentionnées au paragraphe 5.1.4.1.5 de la Convention. Une fois que le Titulaire de la Carte nous aura informés, vous n'aurez plus aucune responsabilité pour les paiements non autorisés ultérieurs.
- 8.3 Si vous avez initié ou autorisé un paiement à l'aide de votre Carte de Débit Visa Premium EAB, et que :
- (a) le destinataire prévu prétend ne pas avoir reçu l'argent ;
 - (b) le montant versé est erroné ou le paiement a été effectué en retard ; ou
 - (c) le montant exact du paiement n'a pas été précisé et dépasse finalement le montant que vous pouviez raisonnablement attendre ;
- alors le paragraphe 5.1.4.1.5 de la Convention s'applique dans son intégralité.
- 8.4 Vous ne devez faire valoir aucun droit de compensation à notre encontre au titre d'une réclamation que vous pourriez avoir à l'encontre d'un Fournisseur, sauf si la loi vous y autorise.
- 8.5 Nous ne serons pas responsable envers vous de :
- (a) tout manquement ou retard d'un Fournisseur ou d'un fournisseur de DAB/GAB à accepter la Carte de Débit Visa Premium EAB, le code PIN ou le Numéro de la Carte de Débit Visa Premium EAB ; ou
 - (b) la manière dont un Fournisseur ou un fournisseur de DAB/GAB communique ce manquement ou ce retard ou communique tout refus d'autoriser une Transaction par Carte potentielle.
- 8.6 Nous ne sommes pas responsables de :
- (a) la manière dont vos Miles RJA sont obtenus, émis, utilisés ou échangés ;
 - (b) toute activité entreprise par RJA ou l'une de ses sociétés associées ; ou
 - (c) toute autre activité ou absence d'activité hors de notre contrôle en rapport avec les Miles RJA.

9 Blocage et annulation de la Carte de Débit Visa Premium EAB

- 9.1 Un Titulaire de Carte peut bloquer une Carte de Débit Visa Premium EAB et annuler son utilisation future à tout moment et sans frais en nous appelant au +44 207 712 8833 (numéro au Royaume-Uni) ou en nous envoyant un e-mail à privatebanking@eabsa.eu et en nous renvoyant la Carte de Débit Visa Premium EAB à l'adresse suivante : Europe Arab Bank SA, 41 avenue de Friedland, 75008, Paris. Avant de renvoyer la Carte de Débit Visa Premium EAB, le Titulaire de la Carte doit la découper verticalement en deux parties, en passant par la bande magnétique et la puce électronique.
- 9.2 Nous pouvons mettre fin à l'utilisation d'une Carte de Débit Visa Premium EAB en bloquant la possibilité pour le Titulaire de la Carte d'utiliser la carte, le numéro de carte et le code PIN si nous estimons que cela est justifié pour des raisons liées à :
- (a) la sécurité de la carte, du numéro de carte ou du PIN ; ou
 - (b) l'utilisation suspectée non autorisée ou frauduleuse de la carte, du numéro de carte ou du PIN ; ou
 - (c) nos obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ; ou
 - (d) si vous êtes en mesure d'utiliser la carte, le numéro de carte ou le PIN pour bénéficier d'un découvert autorisé ou non autorisé, si nous estimons qu'il existe un risque significativement accru que vous ne soyez pas en mesure de remplir votre obligation de paiement.
- 9.3 Si nous suspendons l'utilisation d'une Carte de Débit Visa Premium EAB, d'un numéro de carte ou d'un code PIN, nous vous en informerons avant de le faire (ou immédiatement après) et vous communiquerons les raisons de cette suspension, sauf si cela est illégal ou compromet des mesures de sécurité raisonnables. Ces informations vous seront communiquées via notre site web (<https://www.eabsa.eu>) ou par courrier. Dès que les circonstances justifiant la suspension de l'utilisation de ce dispositif personnalisé ou de cet ensemble de procédures personnalisées auront cessé d'exister, nous vous autoriserons à les utiliser à nouveau ou les remplacerons dès que possible.
- 9.4 Nous bloquerons également l'utilisation d'une Carte de Débit Visa Premium EAB si :
- (a) vous clôturez votre Compte Principal ;
 - (b) votre relation avec nous prend fin ; ou
 - (c) nous apprenons que le Titulaire de la Carte est décédé.

10 Résiliation et transfert des Miles RJA

- 10.1 Si vous souhaitez résilier les présentes Conditions Supplémentaires, vous devez nous envoyer une lettre avec accusé de réception en respectant un préavis de 30 jours.
- 10.2 Si vous demandez la résiliation des présentes Conditions Supplémentaires six mois après leur date d'entrée en vigueur, aucun frais ne sera appliqué à la résiliation. Dans les autres cas, les frais seront proportionnels aux coûts occasionnés par la résiliation. Si nous décidons de résilier les présentes Conditions Supplémentaires, les frais facturés pour le fonctionnement normal de la Carte de Débit Visa Premium EAB et de votre Compte Principal ne seront dus que proportionnellement à la période pendant laquelle les services ont été effectivement fournis.
- 10.3 Vous ne pourrez accumuler des Miles RJA via la Carte de Débit Visa Premium EAB que si l'Accord de Co-Marquage est toujours en vigueur. En cas de résiliation de l'Accord de Co-Marquage, nous vous en informerons deux (2) mois à l'avance. À la résiliation de l'Accord de Co-Marquage, vous pourrez continuer à utiliser votre Carte de Débit Visa Premium EAB jusqu'à la date d'expiration imprimée sur celle-ci, mais vous ne pourrez plus obtenir des Miles RJA pour les Transactions Eligibles. À la date d'expiration imprimée sur la Carte de Débit Visa Premium EAB, vous ne pourrez plus effectuer de Transactions par Carte et les présentes Conditions Supplémentaires seront résiliées.
- 10.4 En cas de résiliation des présentes Conditions Supplémentaires pour quelque raison que ce soit (y compris si vous fermez votre Compte Principal ou si votre relation avec nous prend fin de toute autre manière), tous les Miles RJA obtenus seront automatiquement transférés sur votre Compte RJA Royal Club, sous réserve des Conditions Générales du RJA Royal Club, et seront visibles par vous via la Plateforme du Compte RJA Royal Club, accessible via un lien disponible sur notre site web.

11 Réclamations et litiges

- 11.1 Si vous avez une réclamation à formuler concernant la Carte de Débit Visa Premium EAB ou l'un des services que nous fournissons en vertu des présentes Conditions Supplémentaires ou de la Convention, vous devez contacter votre chargé de clientèle par écrit. Toutes les réclamations concernant la Carte de Débit Visa Premium EAB ou les services que nous fournissons seront traitées conformément à notre procédure de réclamation telle que définie au paragraphe 13.1 de la Convention.
- 11.2 Les réclamations qui nous sont adressées recevront une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant leur réception (ou dans un délai de 35 jours dans des circonstances exceptionnelles indépendantes de notre volonté).
- 11.3 Si aucun accord n'est trouvé entre nous, vous pouvez faire part de votre réclamation au médiateur de la FBF. De plus amples informations sur la médiation sont disponibles sur le site web du médiateur : <https://lmediateur.fbf.fr/>.
- 11.4 Si vous avez une réclamation à formuler concernant un service fourni par RJA, y compris le RJA Royal Club, le rachat et l'utilisation des Miles RJA ou le service aérien RJA, vous devez contacter RJA directement.

12 Services d'assistance clientèle mondiale Visa

- 12.1 Les services d'assistance clientèle mondiale suivants sont automatiquement mis à la disposition des Titulaires de Carte (sous réserve des restrictions applicables et des frais indiqués dans les Conditions Tarifaires) : versement d'argent en cas d'urgence et remplacement de cartes en cas d'urgence. Pour plus de détails sur le fonctionnement de ces services, veuillez appeler le 44 207 712 8833 (numéro au Royaume-Uni).